

## *Compte-rendu du Conseil Municipal* *Séance du Lundi 14 Mai 2012 à 21 h*

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, BERNAUD, et HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREND, MICHEL, PONTACQ et RIVIERE.

### **Absents :**

Mademoiselle BODEI (excusée) et Monsieur MIGLIORINI (pouvoir à Monsieur BRILLAUD)

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Madame le Maire, le Conseil accepte, à l'unanimité, qu'une question supplémentaire, concernant la présentation des esquisses du Cabinet ECTAUR relatives au projet d'aménagement de la place du Port, soit inscrite à l'ordre du jour.

### **1. Procédure de fusion du S.I.A.R. et du Syndicat du Moron : projet de périmètre et de statuts**

Madame le Maire présente cette question. Elle explique que, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde, il a été envisagé la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural (S.I.A.R.) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Moron puis l'extension du périmètre du nouveau syndicat à de nouvelles communes membres. Il s'agit, dans un premier temps, de mener la procédure de fusion des 2 syndicats. Pour ce faire, un avis est demandé aux comités syndicaux amenés à fusionner de même que l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants des membres du Syndicat.

L'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre du futur syndicat ainsi qu'un projet de statuts ont donc été adressés pour délibération du Conseil. Il convient de délibérer avant le 7 juin 2012 sur ce projet de périmètre et sur ce projet de statuts, l'avis étant considéré comme favorable, faute de délibération contraire avant cette date. Le siège de ce nouveau syndicat sera à St Vivien de Blaye. La Trésorerie compétente serait celle de St Savin de Blaye. Interrogée par le Conseil, Madame le Maire indique que le Syndicat du Moron dispose déjà d'une secrétaire et d'un technicien de rivière, ce qui peut présenter un réel intérêt et confirme que les 2 syndicats disposent d'une situation financière très saine. Sur le mode de calcul des participations, elle précise que la participation de la commune de Plassac passerait de 3.600,00 € par an à 3.764,00 € par an.

Cette fusion serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et il faudra nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

Après débats, le Conseil approuve, à l'unanimité, le projet de fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Moron (S.I.B.V.) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural du Canton de BLAYE (S.I.A.R.) ainsi que le projet de statuts du nouveau syndicat.

## **2. F.D.A.E.C. 2012**

Madame le Maire informe le Conseil que le Conseil général de la Gironde a décidé d'allouer une somme de 10.114.358 € aux communes de Gironde au titre du F.D.A.E.C. 2012. Cette dotation est ensuite répartie entre tous les cantons du Département.

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes contribue au financement des travaux, notamment de voirie. Il vient d'être précisé qu'une somme de 9.915 € sera allouée à la commune de Plassac à ce titre, soit un peu moins que l'an dernier (10.469 €).

Cela est notamment du au fait qu'un nouveau critère relatif à la longueur de la voirie communale classée a été intégré cette année, ce qui pénalise légèrement notre commune. Monsieur BERNARD regrette que cette information n'ait pas été communiquée aux communes avant l'adoption de leurs budgets 2012.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'attribution du F.D.A.E.C 2012 pour un montant de 9.915 € et décide, à l'unanimité, d'affecter cette somme sur les travaux de mise en accessibilité des toilettes au Peyrat (montant des travaux: 8.702,46 € HT), sur les travaux de pose de glissières en bois sur la route de Lers (montant des travaux: 4.350,00 € HT) et des travaux de confection et de pose des plans de la commune (montant des travaux: 2.096,00 € HT). Ces travaux s'élèvent donc à 15.148,46 € HT. La part communale, pour 20 % de cette somme, serait de 3.060 € et l'aide du F.D.A.E.C pouvait s'élever au maximum à 12.240 €.

Il est donc décidé de demander au Conseil général l'attribution d'une subvention de 9.915,00 €, la commune assurant le financement complémentaire en tenant compte de la TVA pour un autofinancement de 8.238,44 €.

## **3. Frais de prestations d'intermédiaires pour acquisition de terrain au Four à Chaux**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il était réclamé à la Commune une somme de 827,19 € au titre des frais d'Avocat sur une acquisition de parcelle faite en 2011, laquelle avait fait l'objet d'une procédure préalable de saisie immobilière. Il s'avère maintenant que cette somme s'élève finalement à 904,64 €, l'état de frais de vente dudit Avocat ayant été communiqué à la Commune pour vérification.

Après débats, le Conseil décide, à la majorité, de procéder au règlement de la somme de 904,64 € au titre des frais d'Avocat sur l'acquisition de la parcelle de Madame HILAIRE.

Monsieur RIVIERE vote contre, étant opposé, depuis le début, à l'acquisition de cette parcelle.

## **4. Remise tarifaire sur location emplacement au Port**

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil qu'il avait été décidé par le Conseil d'accorder un avantage financier à Mr SAINT ANTONIN qui se propose de gérer l'écluse du port en ouvrant et en fermant la pelle, permettant de réaliser des chasses et ainsi de limiter l'envasement du chenal. La première décision était d'offrir 2 pleins d'essence à Monsieur SAINT-ANTONIN. Cette solution n'étant pas satisfaisante, il propose de la remplacer par une réduction de la redevance portuaire de Monsieur SAINT ANTONIN de 90 %. Cette remise s'élèverait donc à 275,40 € et la redevance passerait de 306 € à 30,60 €. Monsieur RIVIERE propose de revoir la question tous les ans afin de vérifier les services rendus par Monsieur SAINT-ANTONIN. Le Conseil est d'accord.

Un certificat administratif devra être établi afin de procéder à l'annulation du titre de recette n°39 pour le paiement de la location de l'emplacement n°17 pour l'année 2012.

Monsieur BERNARD en profite pour remercier Mr DONITIAN qui a permis, avec son propre matériel, de procéder à un nettoyage du Peyrat.

## **5. Travaux sur muret chemin de Plate Rue**

Madame le Maire revient sur cette question qui a déjà été abordée en commission. Il s'avère que Monsieur Bernard RAYMOND, nu-propiétaire avec son frère d'une parcelle le long de cette rue demande la remise en état par la commune d'un muret de soutènement, censé être un mur de clôture du jardin de cette propriété. Il a déjà été répondu à Monsieur RAYMOND que la commission compétente n'estimait pas devoir entreprendre ces travaux. Dans l'attente, un devis a été demandé à Monsieur MINARD. Celui-ci s'élève à la somme de 7.579,35 € TTC. Monsieur RAYMOND maintient sa demande et a relancé le Conseil par courrier, Monsieur RAYMOND estimant, en effet, que ce mur subit la poussée du sol et du chemin communal situé au dessus.

Après débats, Le Conseil, prenant en outre en compte le montant très élevé de ces travaux, décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à la demande de Monsieur RAYMOND, estimant que rien n'engage, en l'état actuel, la responsabilité de la commune. Le Conseil est bien conscient qu'une action en justice pourrait être engagée par Monsieur RAYMOND.

## **6. Informations budgétaires**

Monsieur BERNARD fournit au Conseil quelques informations budgétaires.

- Baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat de 1.479 € (déjà connue au moment du vote du budget).
- Baisse de la dotation nationale de péréquation versée par l'Etat de 1.744 € (annonce du 14 Mai).
- Baisse de la dotation particulière élu local versée par l'Etat de 59 € (annonce du 14 Mai).

La baisse totale des dotations de l'Etat s'élève donc à 3.282 €.

Les taux des taxes votés par le Conseil n'ont pas changé depuis 2011 mais les bases ont été augmentées de 1,8 %. Les contributions augmentent donc de 6.929 € et compensent donc ces baisses de dotations. Monsieur BERNARD rappelle que l'établissement d'un budget primitif s'entend, notamment pour les dépenses d'investissement, en montant TTC et demande aux élus de ne pas dépasser les sommes retenues dans ce budget primitif. Monsieur BERNARD informe que la subvention concernant les travaux de voirie prévus depuis de nombreux mois est toujours en attente. Les travaux prévus sont donc toujours suspendus.

En revanche, la subvention FISAC est accordée pour le projet de local commercial dans l'ancien logement du postier. Cela permet de retenir le montage financier de l'opération.

Le montant des travaux évalué par Monsieur ZARUBA, Architecte, s'élève à 223.191,72 € pour l'ensemble de l'opération. Concernant le salon de coiffure, la part restant à la charge de la commune s'élèverait à 50.923 €, financé au moyen d'un prêt. Sur 15 ans, les mensualités seraient de 394,52 € pour un loyer prévisionnel de 450 €. En regroupant l'opération « salon de coiffure » et l'opération « bureau », le remboursement d'emprunt s'élèverait à 614,88 € par mois pour un total de loyer prévisionnel de 650 € (450 € + 200 €). En regroupant les 4 postes de cette opération, les 4 loyers formeraient un total prévisionnel de 950 € pour un total d'emprunt de 847 € par mois.

Il reste désormais à définir le montant exact des travaux. Monsieur ZARUBA, Architecte, chargé du dossier, a lancé la procédure de consultation des entreprises. Celle-ci débutera demain et ce, jusqu'au 11 juin. Ces montants définitifs permettront de retenir le montage financier exact de l'ensemble de cette opération.

## **7. Esquisses du Cabinet ECTAUR (aménagement du Port)**

Monsieur BERNARD présente au Conseil les 2 dernières esquisses établies par le Cabinet ECTAUR suite aux remarques formulées par Les membres de la commission « Port ».

L'esquisse n°1 prévoit un rond-point central séparant les 2 sens de circulation. En revanche, l'esquisse n°2 envisage un quai pavé plus important. Les 2 projets prévoient un nombre identique de places de stationnement mais il est souhaité de les augmenter encore en envisageant des places « en épi » le long de la propriété de Monsieur et Madame EL YAMINE. Il est souhaité que le Conseil se prononce pour l'un des 2 projets afin que les réflexions puissent se poursuivre avec le Cabinet ECTAUR afin d'apporter de nouveaux aménagements. Le montant financier de ces 2 projets est sensiblement identique: de 160.000 à 200.000 € selon les options retenues.

Après débats, Mademoiselle BERNAUD, Messieurs ODIN, BRILLAUD et GABORIT préfèrent le projet n°2. Mesdames GOUTTE et HERAUD, Messieurs BERNARD, HILARION, BOUSSARD, MAREND, MICHEL et PONTACQ se déclarent favorables au projet n°1. Monsieur RIVIERE ne se prononce pas. Il se déclare opposé à ces 2 projets qui prévoient, selon lui, trop d'espaces verts et pas assez de places de stationnement.

Le Conseil retient donc le projet n°1, tout en souhaitant que les discussions se poursuivent avec le Cabinet ECTAUR afin de peaufiner le projet.

## **8. Questions diverses**

**Elections :** Il est procédé au tableau des permanences pour les prochaines élections législatives des 10 et 17 juin.

**Centrale du Blayais :** Il est proposé aux élus de participer à la visite décennale n°3 de l'Unité de Production n°1 du C.N.P.E. du Blayais. Plusieurs élus se montrant intéressés par cette visite, Monsieur HILARION est chargé d'organiser celle-ci.

**Achat immeuble SAQUARY :** Le compromis de vente de cet immeuble à Monsieur et Madame BASTIDE sera signé le 27 juin.

**Piscine PEREIRA :** Madame le Maire informe le Conseil de la décision de Monsieur et Madame PEREIRA de détruire leur piscine litigieuse. Une nouvelle demande de permis de construire a été déposée. A priori, la commune ne sera pas inquiétée dans le cadre de cette procédure.

**Fontaine :** Il est donné lecture au Conseil d'un courrier émanant de Monsieur MINARD, lequel regrette la nature de la fontaine en pierres reconstituées installée devant la Mairie et demandant si une autorisation a été demandée à cet effet auprès des services des Bâtiments de France. Monsieur BERNARD rappelle que cette fontaine était, au départ, prévue pour être installée devant la Forge. Puis les services du Conseil général ne souhaitant plus cette fontaine, il a été décidé de l'installer sur la Place de la Mairie. Effectivement, aucune demande préalable n'a été formulée. Après discussions, il a été décidé de demander un avis auprès de Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Une décision définitive sera prise après communication de cet avis. Un déplacement de la fontaine n'est pas à exclure.

**La Poste :** interrogée par Monsieur BERNARD, Madame le Maire indique que les services de la Poste refusent la participation de Madame AUDUREAU au service de la distribution du courrier afin de pallier les problèmes rencontrés par de nombreux Plassacais suite aux nouvelles adresses. Sur l'insistance de Monsieur BERNARD, il est décidé d'adresser un courrier aux services de la Poste leur proposant à nouveau la participation de Madame AUDUREAU et ce, afin d'obtenir une réponse écrite.

**Achats de terrains :** Suite à la démarche entreprise auprès de plusieurs propriétaires pour une éventuelle acquisition de terrains le long des berges de la Gironde et le long de la Route de l'Estuaire, une seule réponse positive de principe a été actée. Il est décidé de relancer les propriétaires concernés.

**Travaux :** Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux réalisés par les Services Techniques au cours du mois d'avril. Il précise également que la pose du carrelage de la cuisine de la salle polyvalente débutera lundi prochain.

**Jardins partagés :** Monsieur BRILLAUD signale le mauvais état de certaines parcelles. Il faudra peut-être envisager de les attribuer à d'autres personnes. D'une manière générale, une tonte du terrain est à effectuer rapidement.

**Electricité :** Mademoiselle BERNAUD signale qu'une lampe est grillée au lieu dit « Chante Alouette ».

**Voirie :** Monsieur RIVIERE demande que l'on coupe un arbuste gênant à l'angle de la Rue Chardonnet. Il s'étonne que les Services Techniques aient fauché le long d'une route départementale, à savoir la route du Château d'Eau. Il lui est répondu que cette tonte a été réalisée pour rendre plus agréable le passage du marathon des Côtes de Blaye. Monsieur RIVIERE demande, enfin, que l'on prévoit rapidement le fauchage de la route de Plate Rue.

**Fête de la Musique :** Monsieur MICHEL confirme que la C.C.B. a renouvelé sa participation à la prochaine Fête de la Musique pour un montant de 1500 €.

**Travaux :** Monsieur HILARION indique que la commission « voirie-bâtiments-urbanisme » se réunira lundi prochain. Il faudra aborder l'ensemble des travaux à faire devant être réalisés par les Services Techniques, notamment en matière de sécurité, et se demander si une partie de ces travaux ne devront pas être confiés à des entreprises privées.

**Parcours de Découvertes Artistiques :** Le programme confié aux Reflets de l'Estuaire, et portant sur 12 séances étant terminé, Monsieur BOUSSARD propose de prévoir 5 séances supplémentaires afin de terminer le 18 juin 2012 aux mêmes conditions financières. Le Conseil accepte, à l'unanimité.

La séance est levée à 23 heures 30.